

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet du Premier Ministre ;

Distingués invités ;

Cher collaborateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Devenue traditionnelle, la cérémonie qui nous réunit ce matin et qui consacre la remise solennelle du Rapport annuel du Vérificateur Général est un évènement hautement symbolique, d'autant plus qu'elle marque un moment inédit d'information du Gouvernement à travers votre auguste personnalité de la manière dont certains services et organismes publics ont géré les ressources publiques mises à leur disposition pendant une période donnée.

Elle consacre également le couronnement d'une année de travail au sein de différents services publics, à l'issue desquelles une cartographie de la fraude et de la mauvaise gestion est établie et les recommandations conséquentes sont formulées.

Monsieur le Premier Ministre,

En dehors de toutes les considérations protocolaires qui m'obligent en cette occasion, je me réjouis particulièrement d'être en face d'un professionnel des finances qui connaît le métier de l'audit et du contrôle. Une opportunité pour le Bureau du Vérificateur Général de disposer d'une oreille attentive et d'être mieux écouté et compris par le Chef de l'administration publique que vous incarnez. En outre, votre riche expérience dans le secteur bancaire et

financier, reconnu pour sa culture de rigueur et d'excellence, vous permet d'impulser, je dirais d'inculquer à notre administration une nouvelle dynamique de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière, toute chose qui exige des actions de contrôles permanentes, transparentes et indépendantes.

Vous disposez d'un vivier de cadres compétents et engagés au sein de cette administration qui ne demande qu'à être motivé et que nous avons rencontré souvent au cours de nos missions de vérification. Toutefois, les difficiles conditions de travail et le niveau des rémunérations ainsi que l'absence de la reconnaissance du mérite conduisent ces serviteurs publics à la démotivation car comme ils le disent le plus souvent : « l'Etat fait semblant de nous payer et nous faisons semblant de travailler ».

Monsieur le Premier Ministre,

Ouvert au Citoyen et doté du mandat d'effectuer, notamment, un contrôle de performance et de qualité des services publics, un contrôle de la régularité et de la sincérité des opérations de recettes et de dépenses et l'évaluation des politiques publiques à la demande du Président de la République, du Gouvernement, du Parlement ou de sa propre initiative, le Vérificateur Général a été institué par la Loi n°2012-009 du 8 février 2012, abrogeant et remplaçant la Loi n°03-030 du 25 août 2003. Cette même loi l'oblige, en effet, à adresser, notamment à Monsieur le Premier Ministre, un rapport annuel faisant la synthèse des observations, analyses, critiques et suggestions qu'il aura formulées pendant la période de référence.

Monsieur le Premier Ministre,

Le présent rapport annuel que j'ai l'insigne honneur et l'agréable plaisir de vous remettre répond à cette exigence légale. Elle est le fruit de travaux suffisamment éprouvés qui mesurent les défaillances de la gestion publique avec toute l'objectivité, la rigueur et l'impartialité requises.

Monsieur le Premier Ministre,

Il ne s'agit pas de vains mots ni de saupoudrage en faisant état de nos valeurs professionnelles. En effet, le modèle d'assurance qualité du Bureau est fondé sur les normes INTOSAI, en particulier, les normes de contrôle des finances publiques, la norme ISSAI 40 portant qualité des institutions de contrôle des finances publiques et la norme ISSAI 1220 portant contrôle qualité d'un audit d'états financiers. S'inspirant de ces normes, le Bureau a élaboré conjointement avec le Cabinet d'audit Ernst et Young, grâce à l'assistance technique du BVG-Canada, des outils de contrôle adaptés à son environnement et conformes aux standards internationaux tels le manuel de vérification financière, le manuel de vérification de performance tous deux assortis d'un Guide et enfin un Guide de suivi des recommandations.

Cette conformité de nos travaux aux exigences normatives requises en la matière est assurée par une Cellule de Gestion de la Qualité, qui veille à la crédibilité de nos travaux en s'assurant de la prise en compte de l'ensemble

des exigences prescrites en matière de contrôle. Son objectif ultime étant de favoriser, par la qualité des rapports de vérification et d'évaluation de politiques publiques, l'essor de la bonne gouvernance au Mali. En outre, ces outils sont conformes aux normes nationales de contrôle notamment le guide d'audit financier et comptable du secteur public mis en application, depuis 2010, par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Monsieur le Premier Ministre,

Comme je l'avais mentionné à la très haute attention de Monsieur le Président de la République, présence constante une fois de plus, ce huitième rapport annuel vient confirmer l'état préoccupant de la gouvernance économique et financière en République du Mali. En somme, nos services et organismes publics peuvent et doivent être mieux gérés.

Cette mauvaise gouvernance est accentuée par une volonté délibérément réfractaire de certains gestionnaires publics à emprunter le sentier incontournable, si difficile, si étroit soit-il, de la transparence, de l'imputabilité et de la performance publique dans sa globalité.

Aussi effroyables que paraissent la teneur et l'envergure des manquements aux règles de bonne gestion soulevés, le rapport annuel 2012 ne vient que soutenir et renforcer, malheureusement le sombre tableau peint par nos vérifications précédentes. C'est l'expression manifeste, la preuve palpable que seule une lutte concrète, visible et dissuasive contre l'impunité pourrait juguler les ravages de la corruption et surtout de la mauvaise gestion.

Ces attitudes inconcevables ont causé à l'Etat une perte financière de 49,39 milliards de francs CFA, dont 7,57 milliards de francs CFA représentent la fraude et 41,82 milliards de francs CFA au titre de la mauvaise gestion.

Au regard de ces constatations, il y'a lieu de se questionner sur le niveau d'appropriation, par les gestionnaires et les responsables des services publics, de la stratégie nationale de contrôle interne, ou devons-nous conclure que la gangrène de la mauvaise gestion a atteint un tel niveau que le mal est incurable. Pour preuve, les montants des irrégularités sont en constante augmentation de même que l'ingéniosité de certains gestionnaires dans leur volonté inébranlable de détrousser les deniers, les matériels et équipements de l'Etat.

Monsieur le Premier Ministre,

A cet effet, le vérificateur Général voudrait à présent s'adresser au Chef de l'administration que vous êtes, cette administration dont le renouveau et l'assainissement moral et éthique vous tiennent tant à cœur.

Les recommandations administratives et les cas de mauvaise gestion ne faisant pas l'objet de poursuite judiciaire doivent être sanctionnées par les autorités politiques qui assurent la tutelle des entités ou des gestionnaires concernés.

L'impact de la mauvaise gestion tel que décrit dans les travaux objet du présent rapport annuel prouve à suffisance que cette dernière est bien pire et plus coûteuse à l'Etat que la corruption.

Elle dessine le chemin pernicieux par lequel se faufilent la corruption et la délinquance financière. Pour illustration, près de 85 % des irrégularités financières mises en exergue par ce rapport annuel sont dues à la mauvaise gestion sur lesquels les espoirs de recouvrement s'avèrent vains.

C'est bien la preuve qu'il ne suffit plus de formuler de bonnes et pertinentes recommandations, mais surtout, que celles-ci trouvent une application effective et rapide. La crédibilité du Gouvernement, à travers ses services compétents, pourrait être atteinte lorsque de recommandations pertinentes ne sont pas mises en œuvre ou qu'elles le sont très tardivement de manière à leur faire perdre toute utilité sociale et publique.

Monsieur le Premier Ministre

Fidèle à notre serment et à l'engagement pris de faire du service public malien un modèle d'exemplarité dans la gestion des ressources publiques, l'espoir que nous nourrissons pour une administration meilleure sous votre haute et intelligible impulsion nous rassure et anime notre passion objective, **permettez-moi cet oxymore**, car nous restons convaincus qu'à l'aune de la noble vision que vous portez pour le renouveau de l'administration publique, notre combat pour un Mali meilleur, un Mali plus juste et plus performant rencontrera un succès glorieux et retentissant.

Le renforcement des partenariats stratégiques entretenus avec les Pôles Economiques et Financiers, l'Assemblée Nationale, la Direction Générale du Contentieux Général de l'Etat, la coopération canadienne ainsi que ceux émergents avec d'autres pays du Sud comme la Chine et le Rwanda, nous confortent dans cette quête d'excellence en faveur d'une meilleure gestion de nos deniers publics.

Monsieur le Premier Ministre,

Chaque fois que l'occasion s'est présentée, le Bureau du Vérificateur Général a constamment attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'une coalition des acteurs de la gouvernance contre le fléau de la corruption qui continue malheureusement de gangrener notre pays et le place chaque jour à l'antipode de l'émergence et de l'essor économiques.

Le Vérificateur Général n'a pas manqué à chaque occasion de requérir également de l'Etat le maintien du rythme de la dissuasion par le renforcement des mesures de bonne gouvernance. Conscient de son rôle et des attentes des citoyens, il n'a cessé de rappeler les avantages du respect des lois et règlements qui gouvernent l'action publique et qui s'imposent à tous, surtout à l'adresse des décideurs publics et responsables politiques qui détiennent les leviers du pouvoir, qui font et défont la chose publique.

Malgré tout, les actions jusque-là entreprises restent timides face à la gravité de la situation annuellement déplorée et au défi qu'elle pose à notre pays.

Au regard de ce qui précède, le Bureau du Vérificateur Général pour sa part entend intensifier ses vérifications et renforcer ses outils méthodologiques. Toutefois, il compte sur votre implication dans la mise en œuvre des recommandations issues des vérifications, par les administrations publiques.

Aussi, le Bureau du Vérificateur Général entend-il jouer sa partition avec l'objectivité et le professionnalisme habituels qui le caractérise dans le cadre de la promotion de cette stratégie nationale de contrôle interne qui doit faire l'objet d'un meilleur suivi, d'une plus large diffusion afin de faciliter sa mise en œuvre.

Cette stratégie, disais-je, est piloté par le Contrôle Général des Services Publics. Aux côtés des autres structures de contrôle, nous renforcerons nos liens existants de collaboration avec le Contrôle Général des Services Publics en sa qualité de service coordinateur de l'activité des inspections ministérielles afin que la culture rétive qui caractérise une partie de l'administration au regard du contrôle interne s'estompe au profit de l'émergence d'une culture de responsabilité citoyenne, de performance publique, en d'autres termes une culture de l'excellence au service de l'intérêt général.

Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement,

Je profite de cette tribune pour partager avec vous certaines préoccupations d'ordre institutionnel. Il s'agit d'une part, des confusions sur la désignation de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques, assumée par le Contrôle Général des Services Publics et d'autre part, la problématique de l'étude sur la rationalisation des missions des structures de contrôle externe, commanditée et conduite par le Ministère de l'Economie et des Finances.

La désignation du CGSP comme institution supérieure de contrôle des finances publiques auprès de l'INTOSAI est superfétatoire et ne reflète pas la réalité du paysage institutionnel du Mali, cette fonction devrait être

assurée par la Cour Suprême à travers sa Section des Comptes, cette question mérite une attention de votre part.

S'agissant, de l'étude initiée par la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques dans le cadre du Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation des Finances Publiques au Mali, elle le fut sans concertation préalable. Nulle présomption sur sa pertinence encore moins sur son opportunité mais elle suscite des inquiétudes et des appréhensions, bien normales, compte tenu du contexte mais aussi du déficit d'information et de collaboration dans sa conduite. Mieux, les gesticulations et hâtives conclusions qu'elle suscite, sont de nature à entamer la sérénité des missions de vérification et même des objectifs de lutte contre la corruption et de lutte contre la délinquance financière.

Le rapprochement que certains s'évertuent à faire entre le Bureau du Vérificateur Général et la Cour des Comptes relève d'une gymnastique intellectuelle sans intérêt, il s'agit de deux structures juridiquement différentes ; la première étant une autorité administrative indépendante et la seconde une autorité fondamentalement et essentiellement juridictionnelle avec la possibilité légale d'un contrôle non juridictionnel pratiquement résiduel.

Certes, ces deux entités sont complémentaires. En vérité, il devrait exister une véritable synergie d'action entre les toutes structures concernées par la gestion des fonds publics. C'est à cette résolution, que celles du Mali, dans un objectif commun, doivent s'inscrire. A titre d'illustration, la Côte d'Ivoire qui détient environ 45% du PIB de l'UEMOA ne dispose pas d'une Cour des Comptes mais fonctionne encore à l'échelle d'une Chambre des Comptes au sein sa Cour Suprême.

Monsieur le Premier Ministre,

Comme annoncé à son Excellence Monsieur le Président de la République, les vérifications de l'année 2012 ont été uniquement financières du fait de la spécificité de l'année. Ces vérifications sont dominées par les saisines de la part du Gouvernement qui a bien voulu privilégié le Bureau à l'effet d'auditer certains services sur lesquels malheureusement les pressentiments de malversation et de mauvaise gestion se sont avérés.

C'est le lieu de remercier le Gouvernement pour cette marque de confiance, une première dans l'histoire du Bureau, habitué à ne recevoir des saisines que du citoyen que je voudrais ici saluer et encourager au passage pour son engagement à contribuer à la lisibilité de la gestion publique. Nous restons à l'entière disposition de votre équipe pour pérenniser une telle interaction.

Avant de terminer, je voudrais rappeler que, dans l'exécution de nos travaux de vérification, le Bureau est constamment épaulé par des structures publiques et privées.

A cet effet, nous tenons à témoigner notre profonde reconnaissance et sincère gratitude à toutes les structures publiques et privées que nous sommes constamment amenés à solliciter pour les informations comptables, budgétaires et financières qui nous aident à alimenter nos rapports de vérification. Nous pensons à la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et ses différentes structures telles la Pairie Générale de Bamako, à la Recette Générale du District, aux Directions Générales des Impôts et ses centres, des Douanes, du Budget et du

Contrôle Financier, à la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre et aux différentes Banques.

Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement,

Après ces observations et préoccupations sincères, qu'il me soit permis de vous demander de bien vouloir recevoir le Rapport annuel 2012 du Vérificateur Général. Mais avant à cela, permettez-moi **Monsieur le Premier Ministre** de vous demander, à votre tour une faveur.

Celle de rappeler, le temps d'une citation, un grand homme, certainement l'un des plus grands érudits africains de notre histoire contemporaine qui a brillamment écrit et je le cite « certains diront que l'union fait la force, moi je dis que c'est la peur de la mort qui fait la force ».

Je vous remercie de votre aimable attention.